

# Ecole de Musique et de Danse de Saint-Leu-la-Forêt

TARIF ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 : SAINT-LEU-LA-FORET				
		Adhésion annuelle à l'association	35 €	35 €
		Adhésion de soutien à partir de 50 € (avec reçu fiscal)		
		Durée	Tarif réduit*	Adultes
M U S I Q U E	<b>EVEIL MUSICAL</b>			
	JARDIN MUSICAL : petite, moyenne, grande section : de 3 à 5 ans	45 mn	200 €	-
	PARCOURS DECOUVERTE : 6 ans : instrument et formation musicale	45 mn	420 €	-
	<b>CURSUS INSTRUMENTAUX :</b>			
	1er CYCLE : Instrument + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	30 mn	656 €	735 €
	2ème CYCLE : Instrument + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	45 mn	719 €	803 €
	3ème CYCLE : Instrument + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	1 H	772 €	872 €
	Supplément pour le 2ème instrument quel que soit le cycle		410 €	550 €
	Cours de piano pour les enfants en difficulté d'apprentissage (dys, autisme, ...) et adultes		625 €	625 €
	Formule "on apprend ensemble" 45 mn instrument (sauf piano) + FM + chorale facultative		515 € / élève	585 €
	CURSUS Hors Cycle A : Instrument + 1 pratique collective (voir le directeur pédagogique)	30 mn	656 €	735 €
	CURSUS Hors Cycle B : Instrument + 1 pratique collective (voir le directeur pédagogique)	45 mn	719 €	803 €
<b>Ensemble instrumental seul (Musique de chambre, Percussion, Big Band)</b>	1H/1H30/2H	189 €	205 €	
C H A N T	<b>CHANT individuel : SANS accompagnement</b>			
	1er CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	30 mn	656 €	735 €
	2ème CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	45 mn	719 €	803 €
	3ème CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	1 H	772 €	872 €
	Supplément pour le 2ème instrument quel que soit le cycle		410 €	550 €
	<b>CHANT individuel : AVEC accompagnement piano</b>			
	1er CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	30 mn	772 €	845 €
	2ème CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	45 mn	840 €	903 €
	3ème CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective	1 H	903 €	971 €
	Supplément pour le 2ème instrument quel que soit le cycle		410 €	550 €
	CURSUS Hors Cycle A : Chant + 1 pratique collective (voir le directeur pédagogique)	30 mn	772 €	845 €
	CURSUS Hors Cycle B : Chant + 1 pratique collective (voir le directeur pédagogique)	45 mn	840 €	903 €
	<b>ENSEMBLE :</b>			
	Ensemble vocal seul (chorale enfant et adolescent)	1H/1H30	85 €	-
Ensemble vocal seul (adulte)	2 H	195 €	205 €	
Cursus choriste (chorale et formation musicale chanteur)		-	350 €	
D C L I Q U E	Cours 1 : 6 à 8 ans	1 H	235 €	-
	Cours 2 : 9 à 13 ans	1 H 15	280 €	-
	Cours 3 : à partir de 14 ans et adultes	1 H 30	325 €	350 €

L'inscription est validée une fois le règlement enregistré à l'école et vous engage pour l'année scolaire (voir le contrat de l'élève)

\* : le tarif réduit concerne les élèves mineurs au 14/09/2026, les étudiants et demandeurs d'emploi  
 Supplément pour 2 pratiques collectives : 50 € - Supplément pour 3 pratiques collectives : 100 €

Contact : [ecoledemusique.stleu@orange.fr](mailto:ecoledemusique.stleu@orange.fr)  
 Tél. : 01.39.95.21.22

Réduction familiale sur l'ensemble de la participation HORS ADHESION : 2 élèves : 5% / 3 élèves : 10% / 4 élèves et plus : 15%  
 Réduction double cursus musique et danse : 5%

Nouvelles inscriptions sur le site de l'école : [www.ecole-musique-stleu95.net](http://www.ecole-musique-stleu95.net)

# Ecole de Musique et de Danse de Saint-Leu-la-Forêt

TARIF ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 : HORS COMMUNE					
		<i>Adhésion annuelle à l'association</i>	35 €	35 €	
		<i>Adhésion de soutien à partir de 50 € (avec reçu fiscal)</i>			
		Durée	Tarif réduit*	Adultes	
M U S I Q U E	<b>EVEIL MUSICAL</b>				
	JARDIN MUSICAL : petite, moyenne, grande section : de 3 à 5 ans		45 mn	250 €	-
	PARCOURS DECOUVERTE : 6 ans : instrument et formation musicale		45 mn	470 €	-
	<b>CURSUS INSTRUMENTAUX :</b>				
	1er CYCLE : Instrument + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		30 mn	706 €	835 €
	2ème CYCLE : Instrument + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		45 mn	769 €	903 €
	3ème CYCLE : Instrument + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		1 H	822 €	972 €
	<i>Supplément pour le 2ème instrument quel que soit le cycle</i>			410 €	550 €
	Cours de piano pour les enfants en difficulté d'apprentissage (dys, autisme, ...) et adultes			675 €	675 €
	Formule "on apprend ensemble" 45 mn instrument (sauf piano) + FM + chorale facultative			565 € / élève	685 €
	CURSUS Hors Cycle A : Instrument + 1 pratique collective (voir le directeur pédagogique)		30 mn	706 €	835 €
	CURSUS Hors Cycle B : Instrument + 1 pratique collective (voir le directeur pédagogique)		45 mn	769 €	903 €
<b>Ensemble instrumental seul (Musique de chambre, Percussion, Big Band)</b>		1H/1H30/2H	239 €	255 €	
C H A N T	<b>CHANT individuel : SANS accompagnement</b>				
	1er CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		30 mn	706 €	835 €
	2ème CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		45 mn	769 €	903 €
	3ème CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		1 H	822 €	972 €
	<i>Supplément pour le 2ème instrument quel que soit le cycle</i>			410 €	550 €
	<b>CHANT individuel : AVEC accompagnement piano</b>				
	1er CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		30 mn	822 €	945 €
	2ème CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		45 mn	890 €	1 003 €
	3ème CYCLE : Chant + 1 H formation musicale + 1 pratique collective		1 H	953 €	1 071 €
	<i>Supplément pour le 2ème instrument quel que soit le cycle</i>			410 €	550 €
	CURSUS Hors Cycle A : Chant + 1 pratique collective (voir le directeur pédagogique)		30 mn	822 €	945 €
	CURSUS Hors Cycle B : Chant + 1 pratique collective (voir le directeur pédagogique)		45 mn	890 €	1 003 €
	<b>ENSEMBLE :</b>				
	Ensemble vocal seul (chorale enfant et adolescent)		1H/1H30	135 €	-
	Ensemble vocal seul (adulte)		2 H	245 €	255 €
Cursus choriste (chorale et formation musicale chanteur)			-	450 €	
D A N S E	Cours 1 : 6 à 8 ans		1 H	285 €	-
	Cours 2 : 9 à 13 ans		1 H 15	330 €	-
	Cours 3 : à partir de 14 ans et adultes		1 H 30	375 €	450 €

L'inscription est validée une fois le règlement enregistré à l'école et vous engage pour l'année scolaire (voir le contrat de l'élève)

\* : le tarif réduit concerne les élèves mineurs au 14/09/2026, les étudiants et demandeurs d'emploi

Contact : [ecoledemusique.stleu@orange.fr](mailto:ecoledemusique.stleu@orange.fr)

Supplément pour 2 pratiques collectives : 50 € - Supplément pour 3 pratiques collectives : 100 €

Tél. : 01.39.95.21.22

Réduction familiale sur l'ensemble de la participation HORS ADHESION : 2 élèves : 5% / 3 élèves : 10% / 4 élèves et plus : 15%

Réduction double cursus musique et danse : 5%

Nouvelles inscriptions sur le site de l'école : [www.ecole-musique-stleu95.net](http://www.ecole-musique-stleu95.net)



## CONTRAT DE L'ELEVE Règlement intérieur

### L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

- L'inscription à l'Ecole de musique et de danse est un engagement personnel. L'assiduité et la régularité du travail personnel sont les seuls garants des progrès et du plaisir de l'élève. Les différentes activités au sein de l'école ont une cohérence pédagogique et ne doivent être qu'exceptionnellement manquées.
- Les professeurs de l'Ecole de musique et de danse assureront 32 cours dans l'année scolaire. Les dates de reprise et de fin des cours de l'année **N + 1** seront affichées dans les locaux dès le mois de juin de l'année **N**. Les professeurs ne sont en aucun cas tenus d'assurer leurs cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- A titre exceptionnel, les composantes d'un cycle peuvent être modulées, en accord avec l'équipe pédagogique, afin de permettre à l'élève de s'épanouir pleinement dans sa pratique au sein de l'école demusique.
- L'enseignement de la formation musicale et de la danse est structuré en année. Le passage dans l'année suivante est soumis aux résultats du contrôle continu et de l'appréciation de l'équipe pédagogique.
- Le passage de cycle (cursus musique) est validé par un contrôle continu et un examen instrumental.
- L'évaluation de l'élève donne lieu à deux bilans pédagogiques semestriels.
- A la demande du professeur, les parents peuvent être exceptionnellement invités à assister au cours d'instrument.
- L'école organise des concerts, des auditions et des démonstrations pour permettre aux élèves d'être mis en situation de création artistique. Les élèves sollicités sont tenus d'y participer. La présence des parents à ces manifestations est importante pour nourrir la motivation de leurs enfants. Ces événements organisés par l'Ecole de musique et de danse sont des temps pédagogiques auxquels sont invités à participer tous les élèves. Les professeurs qui accompagnent leurs élèves à ces occasions ne sont donc pas tenus de rattraper les cours manqués pendant ce temps pédagogique.

## LA VIE AU SEIN DE L'ECOLE :

- En cas d'absence de l'élève, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur doivent prévenir le professeur ou l'école de musique et de danse. Le professeur n'est pas tenu de remplacer le cours manqué.
- En cas de retard de l'élève, le professeur n'est pas tenu de décaler l'heure du cours.
- En cas d'absence du professeur, l'école prévient l'élève et le cours manqué doit être remplacé à un horaire qui convienne à l'élève et au professeur.
- Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur en amenant les élèves à l'école de musique et de danse. Pour les cours donnés à l'extérieur de la Maison du Charme au Loup (Clairefontaine, Salle Deriaz), tout élève dont les parents ne sont pas présents à la fin du cours, sera ramené dans les locaux de l'école sauf en cas d'autorisation de sortie.
- Au sein de l'école, les élèves doivent respecter le matériel et les salles de cours. Ils doivent adopter un comportement calme et éviter tout chahut.
- Les photocopies de partitions ne sont permises que dans le cadre d'une convention signée entre l'école et la Société des Editeurs de Musique qui autorise la reproduction de partitions dans la limite de dix photocopies par élève et par an (toutes disciplines confondues). Le professeur reproduit la partition et appose sur la photocopie de l'élève un timbre validant son usage.
- **En cas d'abandon de l'élève en cours d'année, seuls les cas de maladie grave ou de déménagement hors de la commune de St Leu La Forêt peuvent donner lieu à un remboursement partiel.**

## EMD

25 AVENUE DE LA GARE  
95320 SAINT LEU LA FORET  
01 39 95 21 22

[ecoledemusique.stleu@orange.fr](mailto:ecoledemusique.stleu@orange.fr)

[directionecolemusique.stleu@orange.fr](mailto:directionecolemusique.stleu@orange.fr)

<http://www.ecole-musique-stleu95.net>